

Les élus contraints de quitter la réunion du CSE pour faire respecter leur mission et les salariés qui les ont élus.



Le CSE du 10 mai n'a pas pu se tenir correctement. Vos élus CGT ont été contraints de quitter le CSE face à l'attitude du directeur général. En effet, il voulait leur imposer de rendre un avis immédiat et global sur les projets de réorganisations alors qu'ils ne disposent toujours pas des éléments d'informations nécessaires et qu'ils veulent préalablement consulter les salariés qui les ont élus. Par ailleurs, nous tenons à dénoncer les attaques personnelles indignes du Directeur général envers la secrétaire du CSE. Nous tenons à lui rappeler qu'il est inutile de tenter de nous diviser, nous restons unis, solidaires pour la défense des salariés que nous représentons. Si cela se poursuit nous saisissons l'inspection du travail et nous engagerons les procédures nécessaires. **Ce n'est pas par la haine qu'on dirige un organisme mais avec une réelle volonté de dialogue dans lequel les salariés et leurs élus doivent être respectés et reconnus.**

Nous regrettons cette situation provoquée par le directeur général alors que nous avons proposé de faire les choses progressivement et de travailler à la mise en place dans un premier temps des Responsables de secteur et sur l'évolution des missions des gardiens qui restent floues. **Est-ce que les gardiens vont réaliser l'intégralité du ménage ?** Celui-ci est aujourd'hui réalisé par une entreprise extérieure avec un marché qui se termine au 31 décembre, mais a déjà été mis fin au marché de la régie des quartiers, qui gérait le ménage sur certaines résidences de Bezons avec des salariés en insertion.

Nous rappelons également que nous n'avons toujours pas les cotations des emplois nouvellement créés afin de déterminer leur valeur professionnelle. Nous rappelons que c'est une obligation de la convention collective à partir des 5 critères que sont : la technicité – le relationnel – l'autonomie – la responsabilité professionnelle et s'il y a polyvalence des missions avec à l'intérieur de chaque critère des sous-critères donnant un nombre de point qui, le tout additionné donne la cotation de l'emploi. C'est un élément indispensable pour ceux qui vont postuler sur ces postes et doit être intégré dans l'accord classification des emplois.

Autres points dont **nous n'avons pas obtenu de clarification concernent les postes supprimés et le devenir des salariés** qui les occupent. Cela est notamment le cas de la filière technique et de la suppression du service Energie, Fluides et Automatismes dont le responsable disparaît purement et simplement de l'organigramme. Nous avons tout de même obtenu que les techniciens spécialisés conservent leurs postes et quelques réponses concernant les techniciens d'état des lieux qui pourront, dans un premier temps, conserver leur poste au sein du service technique regroupé, et auront pour principale mission de former les gardiens sur les états des lieux, qui comprend également la remise en état des logements et l'établissement des surfaces qui seront réalisés par les responsables de secteur. Nous ne parlerons pas du poste de Directeur de la DPM qui se transformait en chargé de mission, puisqu'il a annoncé son départ.

En revanche nous n'avons toujours **aucune vision de l'organisation transversale du travail avec les services du siège** qui sont eux aussi déstabilisés dans la réorganisation. Notamment le service quittancement qui se retrouve sous la direction financière, sans responsable de service et avec un nouveau directeur qui ne connaît pas encore notre organisme et ses procédures. Nous constatons aussi que les services supports peinent déjà à répondre au quotidien, que ce soit le service RH pour les recrutements, le service informatique avec les départs et les arrivées et bien sur le service comptable et financier. Alors comment réussiront-ils à gérer tous ces bouleversements en même temps ?

De plus, les locaux destinés à accueillir les responsables de secteur ne sont pas encore prêts.

Il manque également une évaluation des risques psychosociaux, ainsi qu'un plan de prévention, sans parler du manque de précision concernant le plan de formation des nouvelles missions et fonctions.

C'est vous qui décidez !

Nous vous communiquons les éléments dont nous disposons sur la réorganisation. Nous vous invitons à en prendre connaissance et à nous faire part de vos observations, propositions,... Nous tenons à attirer l'attention sur le nouveau découpage des secteurs, nous invitons tous ceux qui sont concernés à l'examiner de près afin de s'assurer d'une répartition équitable et d'une charge de travail réalisable.

Comme vous avez pu le constater, le Directeur général s'est précipité d'écrire aux personnels pour tenter de justifier son comportement inacceptable lors du CSE. Nous l'invitons également se positionner dans une attitude d'écoute de ceux qui font fonctionner notre organisme depuis de nombreuses années et dans la volonté d'une véritable concertation. Nous tenons à lui rappeler que les réorganisations précédentes qui se sont faites sans concertation ont engendré la dégradation de la qualité de service et des conditions de travail. Les personnels seront les premiers à en pâtir avec les locataires. Nous lui demandons d'apporter les éléments d'informations nécessaires qui manquent dans le projet présenté.

Pour ce qui nous concerne, nous restons à l'écoute des personnels pour apporter des améliorations, faire des propositions constructives. Nous vous rappelons que votre implication est cruciale pour déterminer les conditions d'exercice de votre mission et la qualité du travail accompli.

Un séminaire qui fait causer !

Vous avez été nombreux à réagir au curieux séminaire des administrateurs qui s'est déroulé le 4 mai dernier. En effet, il y a tout lieu d'être inquiet de la faible participation et du peu d'engagement des administrateurs d'ABH. Vous vous êtes aussi interrogés sur le fait qu'il se tienne dans l'Hôtel Mercure à la Défense, alors qu'il aurait pu se tenir au siège, la salle étant plus grande, cela aurait permis de faire des économies et faciliter la participation d'administrateurs. Certains salariés se sont demandés si ces dépenses inutiles ont été réalisées grâce à la suppression par le Directeur général des aides destinées aux salariés ayant un enfant handicapé, les aides aux frais de garde d'enfants, etc.... ?

Séminaire du Conseil d'administration sur le développement d'AB-Habitat



Mardi 4 mai 2021
à l'hôtel Mercure
La Défense Grande Arche

**Ne reste pas isolé, prend ta place à la C.G.T. pour
agir tous ensemble et défendre l'intérêt de TOUS**

Je rejoins la C.G.T.

Nom Prénom

à remettre à un membre de la C.G.T.

